

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT  
ALLEE JEAN MOULIN  
ANIMATIONS DE NOËL 2018**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n°92 en date du 17 février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU notre arrêté n°06 du 02 Mai 2017 réglementant les stationnements réservés et ses modificatifs,  
VU la demande en date du 03 Décembre 2018 du Service Animation de la Ville,  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et le bon déroulement de ces manifestations organisées par le Service Animation sur le territoire de la commune.

**- ARRETONS -**

**ARTICLE 1°: Pour permettre l'installation des différentes Animations de Noël Allée Jean Moulin – Place de la Liberté, le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur la totalité des emplacements réservés aux Services Publics :**

**DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018 AU LUNDI 07 JANVIER 2019**

**ARTICLE 2°: Les Services Techniques de la Ville seront chargés de mettre en place la signalisation relative à cette réglementation.**

**ARTICLE 3°: Les véhicules en stationnement en infraction avec le présent arrêté seront, si besoin est, enlevés et mis en fourrière aux frais, risques, et périls de leur propriétaire sur réquisition des Services de Police.**

**ARTICLE 4°: Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

**ARTICLE 5°: Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.**

Fait à Bandol, le - 7 DEC. 2018



Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.

*Pour le Maire*  
Valérie BOURON  
8ème Adjointe  
Déléguée à la Sécurité

Réf : AP/NM.